



CHRONIQUE

Les feux à ciel ouvert

Tout d'abord, j'aimerais diviser l'article en deux parties, soit les feux à ciel ouvert dans un foyer extérieur et les feux à ciel ouvert résultant d'un déboisement à l'extérieur d'un foyer (*feux de plus grande envergure*).

Les foyers extérieurs

Pour les feux dans un foyer extérieur, sachez qu'à la Ville de Beauceville, il est obligatoire d'utiliser un foyer extérieur conforme **muni d'un pare-étincelles** pour les faces exposées, et ce, selon le règlement municipal concernant la prévention incendie. De plus, les foyers extérieurs devraient être situés à au moins 3 mètres de tout bâtiment, d'un boisé, d'une forêt ou de tout autre combustible constituant un risque d'incendie. Il est aussi très important de s'abstenir de faire de tels feux lors de grands vents, non seulement pour le danger de propagation de l'incendie, mais aussi pour ne pas incommoder les voisins avec la fumée.



Feu à ciel ouvert résultant d'un déboisement (permis de brûlage)

Pour les feux à ciel ouvert à l'extérieur d'un foyer, le Service incendie vous recommande d'évaluer d'autres options que le brûlage pour vous débarrasser de vos branchages (*Exemples : le déchetage ou les sites d'enfouissement*). Si pour des raisons particulières, il est impossible pour vous d'éliminer ces branches autrement, vous pouvez effectuer un brûlage, mais ce, **uniquement** si vous avez obtenu un permis de brûlage. Dans le cas contraire, des pénalités pourraient s'appliquer selon le règlement municipal applicable. De plus, le Service ne peut autoriser que des feux pour les branches, les arbres et les feuilles mortes, toute autre matière combustible est proscrite en vertu des lois sur la qualité de l'environnement.

Il est possible de faire une demande de permis en ligne en cliquant sur le lien suivant : <http://www.ville.beauceville.qc.ca/upload/documents/Incendie/Permisbrulage2015.pdf>

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour des informations supplémentaires sur ce sujet ou sur tout autre sujet touchant la prévention incendie.

Émile Paris

Technicien en prévention incendie

prevention@ville.beauceville.qc.ca

Bureau : 418 774-9137 poste 236

Cellulaire : 418 222-1309